

Le règlement intérieur

Guide structurel et réglementaire de la Cité Scolaire Internationale



Les fondations d'une communauté éducative unie



Pilier 1 : Laïcité et Neutralité

Espace de neutralité politique, idéologique et religieuse
Interdiction stricte des signes religieux ostensibles.



Pilier 2 : Respect et Tolérance

Égalité absolue filles/garçons.
Tolérance zéro pour le harcèlement et les cyber-violences (Application stricte du Protocole pHARe).



Pilier 3 : Environnement de Travail

Le calme, l'assiduité et le respect des locaux sont exigés de tous pour garantir la réussite collective.

Franchir les portes : des accès adaptés à chaque âge

COLLÈGE



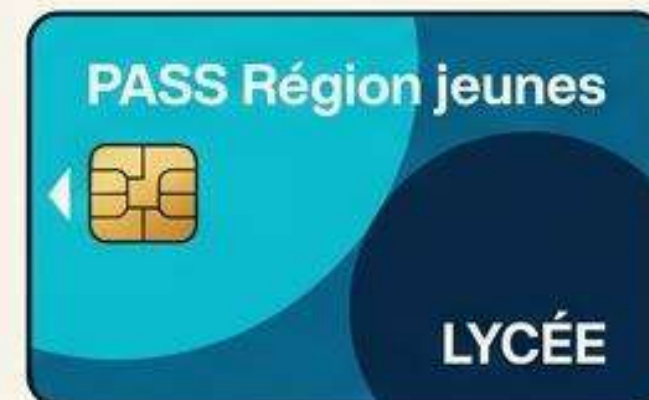
Outil : Carte Collégien (Nominative, obligatoire, avec photo et régime de sortie).

Accès : Présentation visuelle à l'arrivée. En cas d'oubli : passage en Vie Scolaire pour une fiche provisoire.

Sorties : Strictement réglementées par un système de pastilles de couleur (DP libre, externe surveillé, etc.).

Sécurité : Interdiction absolue d'utiliser les tourniquets.

LYCÉE



Outil : PASS Région jeunes (Obligatoire pour l'accès).

Accès : Autonomie complète.

Sécurité : Utilisation des tourniquets autorisée. Passage à plusieurs strictement interdit.

Le quotidien partagé : savoir-être et outils de travail

Socle Commun



Politesse, courtoisie
et respect du matériel.



Tenue décente et
adaptée au travail
exigée.



Le port de tout couvre-chef
(casquette, bonnet) est strictement
interdit à l'intérieur des bâtiments.

COLLÈGE



Les manuels scolaires sont
la propriété du Collège.

LYCÉE



Les manuels scolaires sont
la propriété de la Région.
Le prêt s'effectue
obligatoirement via le
PASS Région.

Un filet de sécurité commun pour tous les élèves

Pôle Médico-Social : Accès à l'infirmerie, à l'assistante sociale et au Psychologue de l'Éducation Nationale. Droit absolu à la confidentialité pour chaque élève.



Sécurité Incendie : Rigueur totale exigée concernant le matériel d'incendie (détecteurs, portes coupe-feu). Tout déclenchement abusif est sévèrement sanctionné.

PPMS - Risques Majeurs : Plan Particulier de Mise en Sécurité. Participation obligatoire de tous les élèves aux exercices de confinement et d'évacuation.

S'engager et faire entendre sa voix citoyenne

CVC

Conseil de la Vie Collégienne

- **Rôle** : S'initier aux responsabilités citoyennes.
- **Mission** : Proposer des projets, améliorer le cadre de vie des collégiens et favoriser l'expression dans le respect des valeurs de la République.



CVL

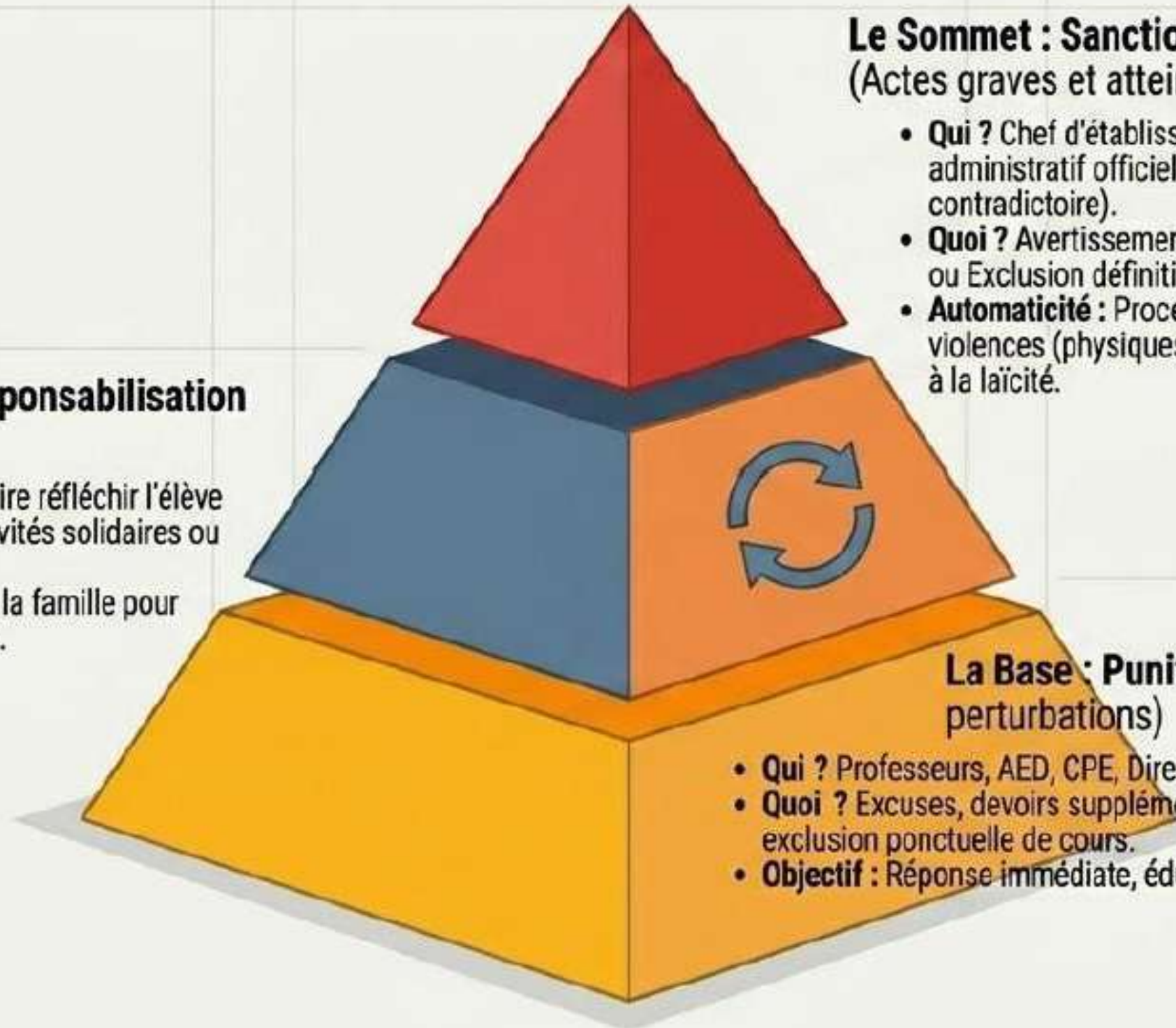
Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne

- **Rôle** : Devenir un acteur consultatif majeur.
- **Mission** : Donner un avis sur l'organisation des études, le temps scolaire, les projets d'établissement, la santé et l'hygiène.

L'échelle des responsabilités : Le système disciplinaire

Le Pivotal : La Mesure de Responsabilisation & Commission Éducative

- Alternative à l'exclusion visant à faire réfléchir l'élève sur son acte (max 20 heures d'activités solidaires ou culturelles hors enseignement).
- La Commission Éducative associe la famille pour trouver une réponse personnalisée.



Le Sommet : Sanctions Disciplinaires (Actes graves et atteintes aux personnes)

- **Qui ?** Chef d'établissement ou Conseil de Discipline. Acte administratif officiel (avec droit de se taire et respect du contradictoire).
- **Quoi ?** Avertissement, Blâme, Exclusion temporaire (max 8 jours) ou Exclusion définitive.
- **Automaticité :** Procédure disciplinaire systématique en cas de violences (physiques/verbales), harcèlement, armes, ou atteinte à la laïcité.

La Base : Punitions Scolaires (Actes mineurs et perturbations)

- **Qui ?** Professeurs, AED, CPE, Direction.
- **Quoi ?** Excuses, devoirs supplémentaires, retenues, confiscation de matériel, exclusion ponctuelle de cours.
- **Objectif :** Réponse immédiate, éducative et non-contestable.

La déconnexion : règles d'usage des objets connectés



COLLÈGE : Interdiction Totale

- 📱 **Règle** : Appareils (téléphones, montres connectées, écouteurs) strictement interdits dans TOUTE l'enceinte de la CSI.
- **Action** : Doivent être éteints et rangés dans le sac avant l'entrée.
- **Conséquence** : Confiscation immédiate restituée à la sortie.



LYCÉE : Tolérance Limitée

- 📱 **Règle** : Interdit en classe, dans les couloirs et à la cantine.
- **Exception** : Autorisé uniquement à l'extérieur et au CDI (si cela ne cause aucun trouble).
- **Condition** : Toujours éteint et dans le sac pendant les cours et évaluations (sinon = tentative de fraude).

Le CDI : les parcours d'accès au temple du savoir

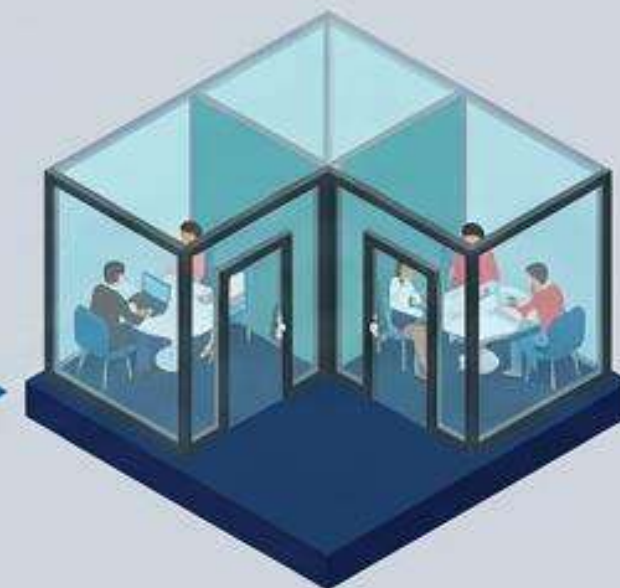
Parcours Lycéen



1. Accès libre en dehors des heures de cours.

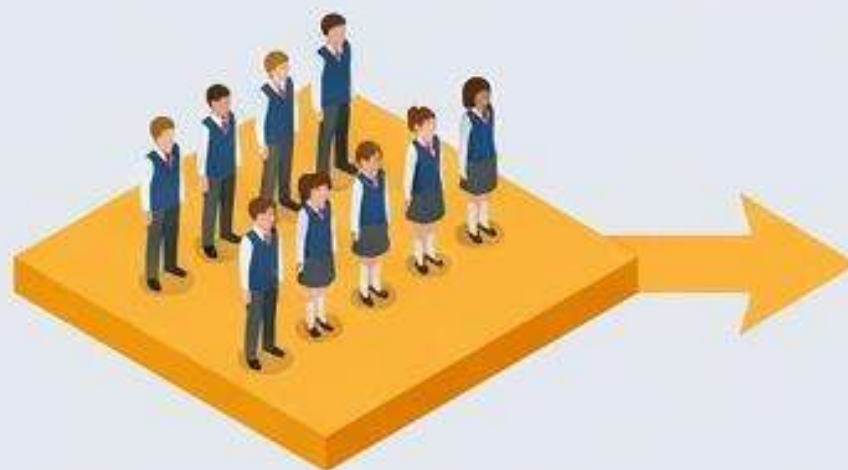


2. Action d'entrée :
Sous réserve de l'accord du documentaliste.



3. Avantage exclusif :
Accès autorisé aux salles de travail [Box] pour les travaux de groupe.

Parcours Collégien



1. Mise en rang obligatoire
dans la cour Condorcet.



2. Jauge stricte :
Limité à 30 élèves maximum.



3. Action d'entrée :
Remise de la carte au professeur documentaliste.



4. Cible :
Espace de lecture et de travail encadré.

L'apprentissage par l'action : règles en Sciences et EPS

Sciences : Tenue couvrant les jambes et **chaussures fermées** obligatoires pour des raisons de sécurité.



Collège :
Les blouses sont
prêtées par
l'établissement.



Lycée :
Aucun prêt. Les
élèves doivent
apporter leur
propre blouse.

Éducation Physique et Sportive (EPS)



Tenue : Tenue de sport
obligatoire dès la prise en
charge.



Santé : Gestion rigoureuse des inaptitudes. Un certificat médical précis doit indiquer les incapacités fonctionnelles (ex: types de mouvements impossibles) pour permettre une pratique adaptée. Pas de dispense totale par défaut.

Le temps du repas : circuits d'accès et de facturation

Politesse exigée, téléphone interdit sur la chaîne de service,
nourriture interdite à l'extérieur.

Accès : Passage par la borne via la Carte Collégien
(minimum 10 repas pour les externes).

Accès : Passage par la borne via le PASS Région.

Paiement :
Chèques à l'ordre de

**l'Agent
comptable
du Collège.**

Paiement :
Chèques à l'ordre de

**l'Agent
comptable
du Lycée.**

TRÈS IMPORTANT :

Les structures
Les structures comptables
sont strictement séparées.

Grandir à la CSI : de l'encadrement vers l'autonomie

Phase 1 : Le Collège

Le Cadre Protecteur

Un environnement structuré pour apprendre les bases de la citoyenneté, du respect et des règles de vie en communauté.

Phase 2 : Le Lycée

L'Espace de Responsabilité

Un assouplissement progressif du cadre pour laisser place à l'autonomie individuelle, à la prise d'initiative et à la préparation à la vie adulte.

Le règlement intérieur n'est pas qu'une liste d'interdits ; c'est un outil pédagogique évolutif qui accompagne chaque élève vers la réussite.

L'engagement partagé

L'inscription à la CSI est un acte volontaire.

En franchissant nos portes, chaque membre s'engage formellement à respecter ce règlement intérieur.



Créer des conditions favorables à l'apprentissage et à la vie en commun.